

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°: 013-2023

Du : 05 avril 2023

Nombre de Conseillers :
en exercices : 11
présents : 9
votants : 9

Date de la convocation :
1^{er} avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Conseillères municipales,
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Mesdames Morgane Auger, Sophie Papon, Conseillères municipales,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET: Demande de subvention dans le cadre du dispositif ARCC Voirie 2023 du Conseil départemental

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nécessité de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie et d'électricité rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse,

Considérant, l'opération estimée pour un montant total prévisionnel de 227 148,00 € HT,

Considérant, l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	9	-	-

Approuve, le projet d'enfouissement des réseaux rue de la Vieille France entre la rue des Petits Pavés et la rue de la Croix Frileuse,

Approuve, le plan de financement, comme tel :

Coût prévisionnel des travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie et d'électricité HT	227 148,00 €
Subvention Conseil Départemental du Val d'Oise ARCC 2023	45 000,00 €
Subvention SDEVO	70 244,45 €
Part Communale	111 903,55 €

Autorise, Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental pour bénéficier des subventions au titre du dispositif ARCC Voirie 2023.

Autorise, Monsieur le Maire à signer les documents référant à ces demandes de subvention,

Dit, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2023,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 05 avril 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

